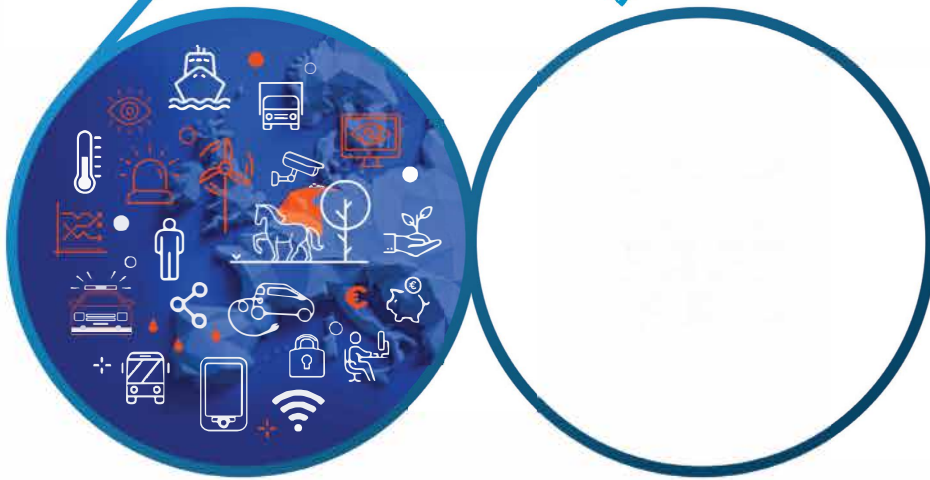


RAPPORT ANNUEL 2018



SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL

COLOPHON

Éditeur responsable

Thomas Antoine
Secrétaire général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 519 38 11
info@benelux.int
www.benelux.int

Rédaction

Secrétariat général de l'Union Benelux

Coordination

Service 'Stratégie et Communication' du
Secrétariat général de l'Union Benelux

Date : Juin 2018

Cette publication est protégée par le droit d'auteur

CONTENU

•	AVANT-PROPOS DU COMITÉ DE MINISTRES	3
•	ACTIONS DES INSTITUTIONS BENELUX	4
1.	Comité de Ministres.....	4
2.	Secrétariat général.....	6
•	DOMAINES D’ACTION	7
1.	MARCHÉ INTÉRIEUR & ÉCONOMIE.....	8
▪	1.1. APPROFONDIR LE MARCHÉ INTÉRIEUR	8
	1.1.1. Commerce de détail & télécommunications	8
▪	1.2. TRANSPORT.....	10
	1.2.1. Durabilité du transport et de la logistique.....	10
	1.2.2. Numérisation pour renforcer l’excellence logistique	11
	1.2.3. Achèvement du marché intérieur du transport et de la logistique	13
▪	1.3. ÉCONOMIE CIRCULAIRE	15
	1.3.1. Promouvoir l’économie circulaire.....	15
▪	1.4. ÉNERGIE & CLIMAT	16
	1.4.1. Soutenir la transition énergétique.....	16
	1.4.2. Être le laboratoire de la coopération énergétique dans l’UE	18
▪	1.5. MARCHÉ DU TRAVAIL	20
	1.5.1. Faciliter le travail frontalier.....	20
2.	SÉCURITÉ & SOCIÉTÉ.....	21
▪	2.1. SENNINGEN.....	21
	2.1.1. L’approfondissement de la coopération policière	21
	2.1.2. L’intensification de la coopération thématique.....	24
	2.1.3. La gestion des crises.....	25
	2.1.4. Asile et Migration.....	27
▪	2.2. LUTTE CONTRE LA FRAUDE	28
	2.2.1. Coopération fiscale et lutte contre la fraude.....	28
	2.2.2. Coopération sociale et lutte contre la fraude.....	30
	2.2.3. Autres formes de fraudes	31
▪	2.3. SOCIÉTÉ.....	32
	2.3.1. Améliorer le cadre de vie	32
	2.3.2. Lever les obstacles transfrontaliers	34

- CENTRE D'EXPERTISE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION BENELUX..... 35
 - 1. Développer le droit Benelux..... 35
 - 2. Suivre la coopération en matière de réglementation de l'UE..... 36
 - 3. Centre d'expertise Benelux de la coopération transfrontalière..... 36
- COOPERATION AVEC D'AUTRES ÉTATS, ENTITÉS FÉDÉRÉES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES..... 37
 - 1. Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW)..... 37
 - 2. France 38
 - 3. Euro Contrôle Route (ECR) 38
 - 4. Coopération régionale en matière d'énergie 38
 - 5. Schelderaad 39

Annexe : rapport du fonctionnaire de liaison pour la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW) auprès du Secrétariat général de l'Union Benelux.

● AVANT-PROPOS DU COMITÉ DE MINISTRES

C'est dans un climat européen instable et au seuil de grands défis climatiques, numériques et environnementaux, que les activités des trois pays du Benelux, sous l'autorité du Comité des ministres, se sont déployées au cours de l'année 2018.

De nombreux événements ont illustré la **valeur ajoutée** de l'Union Benelux au cours de l'année passée : la signature de la décision portant sur la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes de tous les niveaux d'enseignement supérieur, la publication des résultats de l'étude sur les restrictions territoriales de l'offre, le lancement d'un projet pilote sur la numérisation de la lettre de voiture pouvant déboucher sur une économie significative pour les transporteurs du Benelux ou encore la signature d'un nouveau traité de coopération policière, sont autant d'étapes qui illustrent l'intégration toujours plus étroite de nos pays et leur volonté de coopérer avec leurs voisins au sein de l'Union européenne (UE), tout en tenant compte des aspirations et des préoccupations de nos citoyens, en particulier de notre jeunesse.

Sur le plan de la **communication**, le 60^{ème} anniversaire de l'Union, a été célébré le 5 juin : la présence des trois chefs d'État a conféré un éclat particulier à cette célébration et elle a donné un nouvel élan à la volonté d'intégration de nos trois pays au cœur de l'Union européenne sous l'égide « Un Benelux plus jeune et plus vert ! ».

À la veille des élections européennes, dans un contexte où les idéologies nationalistes gagnent du terrain et où l'incertitude règne par rapport au départ prévu de la Grande-Bretagne, il est d'autant plus important de mettre en avant les réussites du Benelux pour porter un message d'optimisme à nos populations. Le Benelux protège... et il rassure.

Sur le plan de l'**efficacité**, le Secrétariat général s'est efforcé de réduire le nombre de groupes de travail et de mieux cibler les priorités, de façon à tenir compte des défis de notre temps. Ainsi, la dimension transversale du développement durable a particulièrement été prise en compte, de même que la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Des efforts ont aussi été déployés pour une meilleure lisibilité et clarté des documents, mettant l'accent sur les réalisations concrètes. Les activités au sein de l'UE sont toujours prises en compte afin d'éviter le double-emploi et mieux harmoniser nos actions avec celles qu'entreprend la Commission européenne. Le Benelux reste ainsi fidèle à sa vocation de laboratoire et de pionnier de l'UE.

La présidence belge du Benelux, par ses priorités portant sur la numérisation et la durabilité, a permis des avancées significatives sur les thèmes du transport durable, de la transition énergétique et de la gouvernance électronique, au bénéfice de nos citoyens et de nos entreprises.

En conclusion, le Benelux a joué au cours de l'année écoulée son rôle de **moteur de la coopération transfrontalière en Europe**. Coopération qui s'est également concrétisée par la signature d'une déclaration d'intention relative au développement d'une coopération plus étroite entre la France et les pays de l'Union Benelux, à l'instar de la coopération qui existe depuis dix ans déjà avec le Land allemand de Rhénanie du Nord-Westphalie.

● ACTIONS DES INSTITUTIONS BENELUX

Ce rapport traite les institutions suivantes : le Comité de Ministres, le Conseil et le Secrétariat général. Aucune référence n'est faite aux travaux de l'Assemblée Interparlementaire Benelux (« Parlement Benelux ») ni à ceux de la Cour de Justice Benelux. La coopération entre les trois pays du Benelux en matière de politique étrangère est traitée dans un rapport annuel séparé, préparé par la Présidence tournante du Comité de Ministres.

D'autre part, il est également renvoyé au site internet du Benelux, voir sous www.benelux.int et notamment sa rubrique « Actualité » pour plus d'informations à propos des différentes actions, événements et initiatives cités ci-après.

1. Comité de Ministres

Le Comité de Ministres est l'organe décisionnel suprême de l'Union Benelux et il se compose, selon le sujet traité, du ou des ministre(s) compétent(s) de chacun des pays, selon sa structure et son organisation.

Le plan annuel 2018 de l'Union Benelux a été officiellement présenté lors du lancement de la présidence belge du Comité des Ministres le 22 janvier. Pour 2018, la présidence a donné la priorité au développement durable et à la numérisation.

Le 25 janvier, le Comité de Ministres s'est réuni en composition des ministres responsables de l'enseignement supérieur des trois pays. Lors de cette réunion, des dispositions ont été adoptées en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur dans le Benelux.

Le Comité de Ministres s'est également réuni le 10 décembre, dans sa composition de Ministres des Affaires étrangères des trois pays. Lors de cette réunion, les intervenants ont notamment défini les priorités pour 2019.

En outre les ministres de transport se sont réunis le 5 mars en ont établi la feuille de route Benelux « Mobilité ». Lors de cette réunion l'essai de la lettre de voiture électronique a également été lancé.

Les ministres de l'énergie ont signé le 11 juin une déclaration Benelux relative à la coopération régionale lors de l'élaboration des plans nationaux intégrés en matière d'énergie et climat.

Le 23 juillet les ministres compétents ont signé le Traité Police Benelux.

Le 28 novembre, les Ministres compétents ont signé la déclaration Talanoa, laquelle a été présentée lors du COP24 à Katowice.

Le Comité de Ministres a adopté les instruments juridiques Benelux suivants (à l'exclusion des matières administratives concernant le Secrétariat général) :

- Décision M (2018) 1 complétant la décision M (2015) 3 relative à la reconnaissance mutuelle automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Décision M (2018) 4 portant nomination d'un conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux ;
- Règlement de procédure de la Cour de Justice Benelux ;
- Directive M (2018) 6 relative à la transférabilité des qualifications professionnelles ;
- Décision M (2018) 7 portant nomination de deux conseillers, trois conseillers suppléants, deux juges et deux juges suppléants à la Cour de Justice Benelux ;
- Décision M (2018) 8 portant nomination d'un conseiller à la Cour de Justice Benelux ;
- Décision M (2018) 9 portant abrogation de plusieurs décisions, recommandations et directives en matière vétérinaire.

Le Comité de Ministres a répondu aux recommandations et questions suivantes de l'Assemblée Interparlementaire Benelux :

- Question écrite de monsieur J. Van den Bergh ayant pour objet 'Voyager avec un accompagnateur dans le Benelux' ;
- Recommandation relative au droit d'accès des chiens d'assistance (844/4) ;
- Recommandation relative à la coopération militaire internationale (878/1) ;
- Recommandation relative à la mobilité des patients et aux soins transfrontaliers (888/2) ;
- Recommandation relative aux liaisons ferroviaires transfrontalières dans le Benelux et la Rhénanie du Nord-Westphalie, avec une attention particulière pour le programme Eurekarail (889/2) ;
- Recommandation relative à une meilleure transparence dans la revente de billets d'entrée et une coopération renforcée dans la lutte contre la revente frauduleuse (874/1) ;
- Recommandation relative à la lutte contre le commerce véreux de chiens (885/1) ;
- Questions écrites du membre Van Helvert sur de possibles activités à la frontière entre la Belgique et le Limbourg méridional en vue de l'extraction de zinc, entre autres, et les conséquences éventuelles de ce projet sur l'offre néerlandaise relative au Télescope Einstein ;
- Questions écrites des membres Van Helvert, Van den Bergh et Ronnes relatives au stationnement de poids lourds le long des routes nationales ;
- Recommandation relative aux droits sociaux des travailleurs transfrontaliers (891/2).

Les rapports suivants ont été présentés à l'Assemblée Interparlementaire Benelux :

- Rapport annuel 2017 de l'Union Benelux ;
- Le 61^e rapport des gouvernements concernant la coopération entre les trois États dans le domaine de la politique extérieure.

2. Secrétariat général

Le Secrétariat général est le pivot central de la partie exécutive de l'Union Benelux. En plus des connaissances et de l'expérience acquises au fil des ans, le Secrétariat général fournit le support stratégique, diplomatique, processuel et logistique et constitue une plateforme d'échange entre les trois pays. Ce point d'appui stable offre l'avantage de pouvoir établir des liens entre les différentes thématiques et initiatives et, le cas échéant, de faire face plus facilement à certaines barrières administratives. Le Secrétariat général dispose également d'un réseau étendu de points de contact avec les autorités et institutions au sein et en dehors du Benelux.

Quel est le rôle du Secrétariat général ?

- Stimuler la coopération en élaborant des propositions concrètes et pratiques et ensuite les soumettre à l'approbation des représentants des trois pays Benelux ;
- Évaluer les propositions de nouvelles initiatives d'un des partenaires ; voire en proposer de son propre chef ;
- Contribuer activement à la recherche de compromis pour faire avancer la coopération ;
- Préparer l'ordre du jour, dresser les procès-verbaux et assurer le suivi des actions convenues ;
- Assurer la présidence de certaines réunions de travail ;
- Soutenir les pays lors de l'élaboration du cadre juridique et pratique des actions convenues ;
- Intervenir en tant que gestionnaire des processus notamment lors de la phase d'élaboration ;
- Se charger de l'organisation, de la convocation et de la logistique des réunions, symposiums et conférences entrant dans le cadre des missions du Secrétariat général ;
- Veiller à ce que les groupes de travail Benelux prêtent une attention suffisante aux développements pertinents en matière de politique et de réglementation de l'UE ;
- Préparer les instruments juridiques du Comité de Ministres (décisions, recommandations, directives, traités Benelux) ;
- Assurer le suivi du processus d'approbation des instruments juridiques du Benelux ;
- Obtenir les réponses et – dans la mesure où les recommandations ont trait aux activités au sein du Secrétariat général – assurer le suivi des recommandations de l'Assemblée Interparlementaire Benelux ;
- Préparer le plan annuel et le rapport annuel pour le Comité de Ministres, et en assurer le suivi ;
- Préparer le budget ;
- Exécuter le budget ;
- Assurer la communication.

● DOMAINES D'ACTION

Durable et numérique

L'année dernière, deux réunions Benelux ont été organisées sur les thèmes transversaux « durable » et « numérique », avec les experts responsables de la coordination de la politique numérique et de durabilité dans les pays du Benelux. Ces réunions ont permis de renforcer l'importance de ces deux thèmes transversaux, qui servent de fil conducteur à travers les différents projets Benelux et de fournir un retour d'informations substantiel et stratégique sur ces deux domaines de la coopération Benelux.

Pour ces deux thèmes, il est apparu que, dans les cadres internationaux génériques, tels que « l'Agenda numérique européen » ou « l'Agenda 2030 pour le développement durable », il est nécessaire de signer des accords opérationnels concrets entre les pays eux-mêmes pour pouvoir réaliser ces ambitions mondiales et européennes. Ainsi, la valeur ajoutée de la coopération Benelux dans la transition vers une société durable et numérique a pu être démontrée. Il s'agit d'un point essentiel dans la perspective de la préparation du prochain programme de travail commun Benelux 2021-2024.

1. MARCHÉ INTÉRIEUR & ÉCONOMIE

1.1. APPROFONDIR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Il n'y a pas eu de concertations stratégiques, étant donné que les principaux projets dans le secteur du commerce de détail, tels que décidés par les Secrétaires Généraux des Ministères des Affaires Économiques lors de la concertation précédente, étaient encore en pleine exécution. Toutefois, des discussions bilatérales ont eu lieu entre le Secrétariat général et le Secrétaire général néerlandais au sujet de l'état d'avancement des dossiers.

1.1.1. Commerce de détail & télécommunications

Commerce de détail Benelux 2025

Exigences produits

La coopération Benelux sur le thème des « exigences produits » a commencé. Suite aux réunions qui ont eu lieu il a été décidé d'explorer la coopération sur l'analyse des risques et les matériaux en contact avec les aliments. Ceci fait suite à la décision des Secrétaires Généraux des Ministères de l'Économie de septembre 2017 d'axer d'abord la coopération Benelux relative au commerce de détail sur les exigences produits.

Restrictions territoriales de l'offre (RTO)

En février, le rapport sur l'enquête Benelux relative à la nature et à la taille des RTO, lancée en octobre 2017, a été remis. Les pays du Benelux ont décidé de se concentrer sur l'exploration de solutions possibles dans le cadre du droit de la concurrence, des importations parallèles et du « géoblocage Business to Business ». Enfin, en novembre, le Secrétariat général a organisé un débat public relatif à l'impact des RTO sur la concurrence au Benelux.

Les travaux du Benelux en matière de RTO ont bénéficié d'une grande attention de la part de la Commission européenne et, en partie à la suite du rapport Benelux, la DG Marché a décidé de mener une étude européenne sur les RTO. En mars, le rapport Benelux sur les RTO a été mis à la disposition de la Commission européenne par la Présidence belge du Comité de Ministres du Benelux et a de nouveau été remis publiquement à la Commissaire européenne au Marché intérieur, à l'Industrie, à l'Entrepreneuriat et aux Petites et moyennes entreprises en juin par la Présidence belge lors de la conférence européenne de haut niveau « *A European Retail Sector fit for the 21st Century* ». Pour le reste, une discussion a eu lieu en mai entre la DG Marché, la DG Concurrence et les pays du Benelux. Le Secrétariat général a également été invité à nouveau à présenter les résultats de l'enquête lors d'une réunion du « sous-groupe d'experts sur le marché intérieur des denrées alimentaires » de la Commission européenne (mai), d'une réunion avec le cabinet du Commissaire européenne au Marché intérieur, à l'Industrie, à l'Entrepreneuriat et aux Petites et moyennes entreprises en juin et d'une autre réunion avec la DG Marché en novembre.

Télécoms et paiements mobiles

Télécoms

Les développements rapides autour de la 5G ont donné une impulsion au groupe de travail. La concertation s'est focalisée spécifiquement sur le rôle de la 5G pour les voitures autonomes.

Paiements mobiles

L'objectif de nos trois pays est d'améliorer le marché intérieur Benelux pour les paiements mobiles. Sept points d'attention concernant la technique, la sécurité et la réglementation européenne ont été discutés. Les services de paiement mobile Pengo et Payconiq, développés au Benelux, ont également présenté leurs activités et leurs ambitions.

Passeport feux d'artifice

Un projet de déclaration pour les personnes ayant des connaissances spécialisées et une recommandation relative à un passeport pyrotechnique pour les artificiers professionnels sont en préparation. Les premières mesures ont également été prises en vue d'une décision sur les articles pyrotechniques de type P1 (pour véhicules et à des fins techniques). La RNW est étroitement associée à cette concertation.

1.2. TRANSPORT

CONCERTATION STRATÉGIQUE

Le 19 décembre, sous présidence belge, les directeurs et secrétaires généraux des ministères de la mobilité se sont réunis à la Maison du Benelux pour la concertation stratégique annuelle. Outre le projet de programme annuel et l'état d'avancement des dossiers en cours, les intervenants se sont penchés sur les thèmes de la numérisation et de la mobilité en tant que service (MaaS).

La concertation stratégique 'Coopération douanière' s'est réunie le 29 mai. Elle vise à faciliter la chaîne logistique intra-Benelux et avec les partenaires commerciaux notamment par l'échange d'informations concernant les opérateurs économiques agréés (OEA) et la digitalisation de procédures administratives avec l'Inde. D'autre part l'accent a été mis sur la nécessité d'une coopération administrative et pénale plus étroite. Naturellement, la préparation fut abordée par les pays Benelux en vue du Brexit.

1.2.1. Durabilité du transport et de la logistique

Carburants alternatifs et mobilité électrique

En exécution de la déclaration politique Benelux du 7 décembre 2017 facilitant l'accès transfrontalier des services liés à l'électromobilité, LES, les gouvernements concernés ont répondu positivement à l'appel à projet PSA (*Programme Support Action*) lancé par la Commission européenne sur les carburants alternatifs. Cet appel a pour objectif d'harmoniser l'attribution de codes d'identification aux acteurs de l'électromobilité et la collecte de données sur l'infrastructure relative aux carburants alternatifs. Le consortium compte 17 états membres et le Secrétariat général suit l'avancement du projet avec les pays Benelux. Concernant l'hydrogène, une attention spécifique fut accordée au déploiement sans entraves de stations à hydrogène et de véhicules à hydrogène sur le territoire Benelux [voir 1.4.1].

Lean & Green

Organisation le 6 février d'un événement commun des *Awards Lean & Green* à des entreprises établies au Benelux s'engageant à réduire leurs émissions de CO₂ de 20 % sur 5 ans. Lors de cet événement, les ministres Benelux du transport et les parlementaires Benelux ont activement participé au dialogue entre le secteur et les autorités publiques sur la décarbonisation du transport.

Mobility as a Service (MaaS)

La table ronde sur la mobilité du 13 juin en tant que service (MaaS) organisée avec les pouvoirs publics et l'industrie, a débouché sur les conclusions suivantes :

- En particulier, la disponibilité des données, tant pour le public que pour les entreprises, est un facteur crucial pour la réussite du MaaS ;
- L'établissement de normes en matière d'échange de données revêt une importance capitale afin d'impliquer les parties dans ce processus ;
- Aux Pays-Bas, sept projets pilotes ont été mis en place autour du MaaS, dont un projet transfrontalier, dans la province du Limbourg. Les Pays-Bas ont proposé aux partenaires du Benelux de se joindre à ce projet transfrontalier.

Sur cette base, le Comité de direction 'Transports et Communications' a décidé de lancer une concertation Benelux structurelle sur le thème « Mobilité en tant que service » (*Mobility as a Service*).

1.2.2. Numérisation pour renforcer l'excellence logistique

Corridor Benelux Systèmes de transport intelligents (STI)

La réalisation d'essais STI nécessite l'autorisation des autorités compétentes. Les essais sont réglés de manière différente dans chaque pays et, par exemple en Belgique, les essais sont limités aux prototypes.

Afin de permettre la poursuite des essais transfrontaliers avec des véhicules ayant une fonction « connectée » standard qui peut être activée et désactivée par le conducteur, un cadre réglementaire a été élaboré au niveau du Benelux. Pour les modalités autres que le trafic routier, ce règlement Benelux fournira également une base juridique (supplémentaire) pour les essais STI transfrontaliers.

Un projet de texte pour la décision Benelux en question a été élaboré. Celle-ci sera développée plus avant, puis soumise au Comité de Ministres pour décision formelle.

Transport sans papier : lettre de voiture électronique et licence de transport communautaire

Lettre de voiture électronique

L'essai de la lettre de voiture électronique a été lancé par les ministres des Transports le 5 mars. En cas de mise en œuvre intégrale dans le cadre Benelux, les économies se chiffreraient à 300 millions d'euros.

Douze fournisseurs de logiciels ont été agréés dans le cadre de l'essai. Une première évaluation de l'essai, en collaboration avec les fournisseurs de logiciels, les services d'inspection et la police, est prévue.

La Commission européenne a lancé des propositions de règlement visant à fournir la base juridique pour l'utilisation des documents de transport électroniques pour tous les modes de transport. La Commission européenne s'est beaucoup inspirée des textes de la décision relative à l'essai Benelux.

En plus de l'essai de la lettre de voiture électronique pour le transport routier, il a été examiné s'il existe des possibilités et un soutien pour un essai Benelux dans le domaine de la navigation avec peu ou sans documents (navigation intérieure). Il apparaît que c'est le cas. La Rhénanie du Nord-Westphalie a également exprimé une opinion positive. Les discussions sur l'organisation concrète de l'essai débuteront.

Licence de transport communautaire

Pour le reste, cette année, l'opportunité d'un essai au niveau du Benelux concernant la numérisation de la licence communautaire de transport a été examinée. Il est établi qu'il est possible d'obtenir une plus-value claire grâce à la numérisation dans ce domaine, tant pour le secteur que pour les pouvoirs publics.

Étant donné que le Luxembourg a mis en place son système différemment des Pays-Bas et de la Belgique, qui ont relié leurs systèmes informatiques aux immatriculations, il est difficile pour le Luxembourg de participer à court terme à un essai Benelux dans ce domaine. Dans un premier temps, un essai bilatéral belgo-néerlandais sera donc lancé. Le Luxembourg est intéressé par ce projet et demeure impliqué dans sa mise en place et sa mise en œuvre.

Douane : numérisation des procédures et optimisation de la chaîne logistique

Le projet Benelux - Inde concernant la numérisation des certificats phytosanitaires est en cours de développement avec un premier test pilote entre les Pays-Bas et l'Inde. Une visite de travail des autorités douanières indiennes au Benelux fut également organisée le 11 octobre. Concernant l'optimisation de la chaîne logistique, les pays ont échangé sur les méthodologies et les critères d'évaluation des opérateurs économiques agréés (OEA) situés au Benelux.

1.2.3. Achèvement du marché intérieur du transport et de la logistique

Projet expérimental véhicules plus longs et plus lourds (VLL)

Les discussions entre la Flandre, la Wallonie et les Pays-Bas ont abouti au lancement d'un essai transfrontalier, en plus des essais régionaux lancés en Flandre et en Wallonie.

Un accord d'exécution technique entre les trois parties a été établi et signé. Celui-ci précise les modalités spécifiques de l'essai. La Région de Bruxelles-Capitale a également fait part de son intention de se joindre à l'essai en ce qui concerne les tronçons du ring de Bruxelles qui relèvent de sa compétence. Au vu de la grande congestion routière, il est utile de savoir que deux VLL remplacent potentiellement trois camions conventionnels.

Lors de la concertation des directeurs-généraux, il a été décidé de lier un événement de visibilité à ce projet.

Étude sur la coordination de la réglementation des zones environnementales et les zones à faibles émissions

Il était prévu d'organiser cette réunion exploratoire dans le cadre d'un atelier spécifique axé sur ce sujet dans le cadre de la conférence des villes Benelux qui aurait dû se dérouler en novembre. Toutefois, cette conférence a dû être annulée en raison de circonstances imprévues. L'exploration se déroulera désormais à bref échéance sous la forme d'une table ronde.

À la suite de discussions préparatoires, il est apparu que lors de la table ronde, les aspects suivants pourraient à tout le moins être abordés :

- Catégorisation des zones environnementales ;
- Contrôle et répression des véhicules étrangers.

Drones

La reconnaissance automatique des certificats et des services transfrontaliers au moyen de drones est désormais prévue par le Règlement (UE) 2018/1139 du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne. Le comité de direction 'Transports et Communications' a dès lors donné son accord pour une concertation en vue d'une application harmonisée du règlement. D'autre part, le comité a encouragé une concertation en vue d'harmoniser les conditions minimales des sites d'entraînement situés sur le territoire Benelux.

Coopération des services d'inspection

Deux inspections conjointes de transports routiers ont eu lieu, dont l'une avec échange de personnel et de matériel. L'objectif principal de ces actions est, outre les économies d'échelle à réaliser, d'apprendre les uns des autres et de parvenir à une pratique répressive plus uniforme au sein du Benelux.

Lors des concertations y afférentes, des accords ont été conclus pour transformer l'échange ad hoc (non automatisé) existant de résultats d'inspection tant positifs que négatifs dans le contexte de la classification des risques en un échange structuré et coordonné avec un codage clair.

Des concertations spécifiques ont eu lieu dans le domaine des échanges automatisés. Dans ce cadre, chacun des partenaires a expliqué ce qui est déjà disponible et quels sont les problèmes qui subsistent. Un point à prendre en considération est qu'il convient encore de procéder à une coordination interne en Belgique avant que cet échange automatisé puisse être réalisé au Benelux. Cette concertation intra-belge est prévue.

Near coastal voyages

Au cours des concertations y afférentes, un accord a été dégagé sur les projets de textes des deux décisions relatives à :

- Reconnaissance réciproque des brevets de qualification maritime concernés ;
- Autorisations réciproques de navigation des navires mutuels dans les « *near coastal waters* »

La partie néerlandaise attend toujours les commentaires des services d'inspection sur ces textes. Sous réserve de ce qui précède, les décisions devraient être soumis pour décision formelle au Comité de Ministres dans le courant de l'année 2019.

Accord relatif à la répartition des eaux W-VL-NL

Il a été convenu qu'avant l'élaboration d'un traité formel entre la Région flamande, la Région wallonne et les Pays-Bas sur la répartition des eaux en période de faibles débits, une décision Benelux au contenu similaire au traité final devrait être rédigée, et celle-ci resterait valable jusqu'à l'entrée en vigueur du traité.

Les intervenants sont parvenus à un projet de texte pour cette décision, qui a ensuite été soumis à la procédure formelle de décision. Cependant, au cours de l'été, les Pays-Bas ont demandé un temps de réflexion supplémentaire.

1.3. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONCERTATION STRATÉGIQUE

Il n'y a pas encore de concertation stratégique en matière d'économie circulaire et de déchets. Les pays ont exprimé l'ambition de mettre en place cette concertation afin de donner un pilotage concret aux projets.

1.3.1. Promouvoir l'économie circulaire

Stimuler l'écoconception par la réparabilité

Mandatée par le Secrétariat général, une étude a été réalisée sur la réparabilité des appareils ménagers (aspirateurs et réfrigérateurs). L'étude a été présentée le 14 juin en présence du ministre belge responsable et de parlementaires. L'étude a mis en évidence trois critères principaux essentiels : la fourniture d'informations, la conception du produit et les services de réparation offerts par le fabricant. Cette étude peut servir de point de départ à d'autres recherches et mesures au niveau politique.

Gestion des déchets

Lors de la réunion de printemps, les pays Benelux ont examiné l'opportunité d'adhérer au projet de lettres de voiture électroniques (EUDIN). Les expériences en la matière se sont avérées mitigées, mais entre-temps, un projet-pilote sous forme adaptée a été lancé. Il a été décidé d'attendre la mise en œuvre de ce projet pilote d'abord, puis de remettre ce sujet à l'ordre du jour.

La réunion de printemps fut principalement consacrée aux déchets plastiques. A cette fin, un représentant de la Commission européenne a été invité à présenter la nouvelle stratégie plastique.

Des plans concrets pour, entre autres, l'interdiction des plastiques jetables ont fait l'objet de discussions. Il a été décidé d'organiser une réunion thématique sur la réduction des déchets plastiques lors d'événements.

1.4. ÉNERGIE & CLIMAT

CONCERTATION STRATÉGIQUE

Les directeurs généraux énergie ont dirigé la coopération en matière d'énergie : ils ont préparé de concert le premier dialogue régional sur l'énergie et les plans climatiques, préparé un document commun à cette fin et examiné le 14 novembre les dossiers énergétiques actuels avant la réunion de la présidence autrichienne de l'UE.

Les directeurs généraux en charge du climat et l'attaché néerlandais aux questions climatiques se sont rencontrés régulièrement dans le cadre de la préparation de l'événement de Talanoa en septembre. Lors du sommet des Nations Unies sur le climat en décembre à Katowice, une première concertation stratégique constitutive a été organisée dans le pavillon du Benelux, dans le but de mettre en œuvre la déclaration de Talanoa. Le texte de projet du plan annuel Benelux pour 2019 a également été abordé.

1.4.1. Soutenir la transition énergétique

Expertise Benelux pour la transition énergétique

Les activités du réseau Benelux d'expertise énergétique étaient liées à la mission d'accompagnement de la transition énergétique dans le Benelux et s'articulaient autour de ses thèmes centraux de flexibilité, de mobilité durable et de main-d'œuvre future employée dans le cadre de l'énergie. Le nombre de membres du réseau a légèrement augmenté - avec l'adhésion de l'APERe de la région Wallonie-Bruxelles et de l'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat (VLAIO) et est passé de 47 à 49. Conformément à ses thèmes centraux et à sa mission, le réseau a facilité en septembre une réunion sur « l'analyse stratégique du photovoltaïque et sa portée » (*strategic analysis of photovoltaic and its outreach*) du programme PVPS de l'Agence internationale de l'énergie, en novembre il a organisé une formation sur l'influence de la transition énergétique sur les marchés énergétiques, et il a soutenu l'organisation de la conférence « *Wind meets Gas - A Benelux Hydrogen Perspective* » (18 et 19 octobre, Groningue). Cette dernière conférence a été organisée en étroite collaboration avec *New Energy Coalition*.

Hydrogène

Les pays et régions ont présenté leur feuille de route hydrogène et diverses consultations ont eu lieu avec les gestionnaires de réseau de transport de gaz (Fluxys et *Gasunie*) et des initiatives nationales et européennes (*WaterstofNet*, FCH-JU). Les pistes exploratoires de coopération sont reprises dans le Plan annuel 2019. Les 18 et 19 octobre 2018 furent organisés à Groningue un symposium sur l'offshore éolien et l'hydrogène au Benelux. Cet événement a rassemblé 300 participants dont 75 orateurs issus du Benelux et de pays voisins et a souligné un grand intérêt des parties prenantes issues du secteur privé et des ONG à développer une coopération Benelux sur le thème de l'hydrogène.

Concertation sur les plans énergétiques et climatiques nationaux

Les pays du Benelux se sont mutuellement informés sur l'élaboration de leurs plans énergétiques et climatiques nationaux. Chaque pays y décrit comment il compte atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de 2030. Dans la déclaration politique du 11 juin sur la coopération régionale dans le cadre de l'élaboration des plans nationaux intégrés sur l'énergie et le climat, les pays se sont mis d'accord sur la manière de se consulter, de s'inspirer et de coopérer davantage.

À la suite du Dialogue Benelux de Talanoa le 24 septembre, à l'occasion duquel un large éventail de parties prenantes ont imaginé des solutions pour atteindre les objectifs climatiques, les ministres Benelux compétents ont signé la déclaration Benelux Talanoa et ont présenté celle-ci à l'ONU ainsi qu'à la Commission européenne lors de la conférence de l'ONU sur le climat qui s'est tenue en Pologne en décembre. Lors de cette conférence mondiale sur le climat, les trois pays se sont présentés pour la première fois avec un pavillon Benelux, où les parties prenantes, les parlementaires et les ministres du Benelux ont pu bénéficier d'une plate-forme bien visible. Les pays ont ainsi clairement indiqué qu'ils souhaitent poursuivre le dialogue et travailler ensemble au niveau du Benelux pour créer un meilleur climat.

1.4.2. Être le laboratoire de la coopération énergétique dans l'UE

Coopération régionale en matière d'énergie

La Présidence belge, en collaboration avec le Secrétariat général, a organisé le premier dialogue régional sur l'énergie le 27 juin. À cette occasion, les administrations de l'énergie et du climat des pays Penta (Autriche, Allemagne, France, les pays du Benelux et Suisse) ont échangé les lignes de force de leurs plans. Faisant suite à cette réunion, la présidence belge a préparé un projet de déclaration politique pour poursuivre la coopération de manière structurelle sur la base d'une liste de thèmes concrets.

North Seas Energy Cooperation

Sous la présidence néerlandaise de la coopération « *North Seas Energy Cooperation* », les dix pays de la Mer du Nord ont échangé les bonnes pratiques pour la mise en place de marchés publics et de mise aux enchères pour l'énergie éolienne en mer. Des groupes de pays plus petits, tels que le cluster Benelux-Royaume-Uni, préparent des études de cas concrets et identifient les obstacles juridiques, réglementaires et financiers aux projets communs. La Commission européenne en a tenu compte dans une étude globale sur les clusters les plus prometteurs, qui devrait aboutir à une feuille de route.

Dans le domaine de l'intégration spatiale de l'énergie éolienne offshore, le projet SEANSE a été lancé dans la Maison du Benelux le 5 juillet. Celui-ci vise à développer une méthodologie pour réaliser des analyses stratégiques combinées d'impact environnemental.

Le Secrétariat général a aidé la présidence danoise à préparer le prochain programme de travail et la réunion de haut niveau de décembre. Celle-ci a donné lieu à des accords sur la coordination d'une section commune consacrée à la mer du Nord dans les plans nationaux sur l'énergie et le climat.

Forum pentalatéral de l'énergie

Pour la deuxième fois, les pays Penta ont produit une étude conjointe qui calcule l'adéquation de l'offre et de la demande d'électricité pour les années à venir. L'étude a confirmé les conclusions de l'étude européenne et a fourni des informations encore plus précises sur la contribution possible de la flexibilité et de la gestion de la demande à la sécurité de l'approvisionnement en Europe centrale et de l'Ouest. Cette étude est un exemple d'amélioration constante de la méthodologie, d'une part, et du dialogue qui l'accompagne entre les autorités et les experts dans ce domaine, d'autre part.

Dans le cadre de la préparation aux risques, le Forum Pentalatéral a organisé un Pentex2018 les 19 et 20 juin. À travers une simulation de pénurie d'électricité à grande échelle, les pays vérifient si et comment leurs plans de crise et leurs communications fonctionnent dans un contexte transfrontalier.

Les experts des gestionnaires de réseaux, les autorités de surveillance, les bourses d'électricité, les acteurs du marché et les ministères ont discuté des résultats de la liaison au marché penta. Les indicateurs généralement utilisés sont positifs, mais il est également certain qu'il n'existe pas d'indicateurs supplémentaires permettant de suivre les nouvelles améliorations apportées à la conception du marché.

En coopération avec la Commission européenne, le Secrétariat général a organisé un Forum sur la flexibilité. Les responsables des projets innovants les plus récents dans le domaine de la flexibilité se sont réunis pour présenter leurs résultats aux décideurs politiques. Dans le même temps, les parties intéressées ont été informées du futur appel à projets financés par l'UE, qui fera également l'objet d'un suivi étroit dans le cadre Penta.

Plateforme Gaz

Dans le domaine du gaz naturel, une coopération technique étroite entre les pays du Benelux, la France et l'Allemagne a été mise en place avec le soutien du Secrétariat général par le biais du « *Pentalateral Gas Platform* » (Forum pentalatéral Gaz). À travers cette plate-forme, les pays s'informent des derniers développements concernant, entre autres, le gaz de Groningue. La deuxième dimension concerne la préparation et la mise en œuvre des décisions de l'UE. Dans le cadre de la Directive européenne 2017/1938, le L-gas Risk Group des gouvernements et des acteurs du secteur, actif au sein de la Plateforme Gaz, a réalisé une analyse de risque sur la sécurité d'approvisionnement fin septembre 2018 et l'a soumise à la Commission européenne.

1.5. MARCHÉ DU TRAVAIL

CONCERTATION STRATÉGIQUE

Un Comité de pilotage stratégique, composé des ministères du travail, guide les activités de l'Union Benelux dans ce domaine, conformément à la recommandation Benelux en matière de mobilité transfrontalière des travailleurs. Et si l'ordre du jour l'exige, les ministères du travail peuvent inviter d'autres ministères à participer à la concertation Benelux. Le Land allemand de Rhénanie du Nord-Westphalie a adhéré à cette Recommandation Benelux par une déclaration politique et participe activement au comité de pilotage. Étant donné que la mobilité transfrontalière des travailleurs est une question complexe qui relève de la compétence de nombreuses organisations, une possibilité de consultation a été offerte dès le départ aux autorités locales des régions frontalières, aux organismes chargés de l'exécution et aux partenaires sociaux. Avant la réunion du Comité de pilotage stratégique du 20 juin, la réunion de consultation de cette année a eu lieu le 7 mai. Cette année encore, les organisations ont donné leur avis sur les projets des ministères concernant les sujets mentionnés dans la recommandation.

1.5.1. Faciliter le travail frontalier

Transférabilité des qualifications professionnelles

La directive Benelux sur la transférabilité des qualifications professionnelles a été signée et les pays du Benelux ont commencé à travailler sur les dispositions du plan d'exécution concernant les suppléments aux certificats, les projets de comparabilité et le multilinguisme des documents. Le Secrétariat général a organisé les 3 et 4 juillet une séance d'information sur les systèmes éducatifs et les systèmes de reconnaissance au cours de laquelle les pays du Benelux et la RNW ont comparé leurs systèmes d'enseignement et de reconnaissance. En raison de son succès, le Secrétariat général a été chargé d'organiser une nouvelle série de séances d'information.

Mettre en place une plateforme de statistiques concernant la mobilité transfrontalière des travailleurs

Une politique du marché du travail transfrontalier bien fondée exige une vue d'ensemble de l'offre et de la demande sur le marché du travail. En effet, les chiffres et les faits montrent où se situent les goulets d'étranglement et les opportunités stratégiques. Le bureau néerlandais de la statistique (CBS), avec le soutien du Ministère néerlandais des affaires sociales ainsi que les Affaires économiques et climat et de l'emploi et en étroite collaboration avec les services statistiques des pays du Benelux, la RNW, Basse-Saxe ainsi que *Steunpunt Werk*, Eurostat, *l'Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle der Großregion* et la Banque nationale de Belgique, a établi un inventaire de l'économie et du marché du travail dans le Benelux et ses environs. L'étude donne un aperçu des principaux indicateurs concernant l'économie et le marché du travail dans les régions frontalières.

2. SÉCURITÉ & SOCIÉTÉ

2.1. SENNINGEN

CONCERTATION STRATÉGIQUE

Le **Groupe central de concertation Senningen (GCC)** est chargé d'assurer un suivi adéquat et régulier de la coopération Senningen.

En février, un nouveau plan sur l'optimisation des structures de Senningen a été définitivement approuvé au niveau du GCC.

Une **Semaine Benelux de la sécurité** a eu lieu en novembre. Au cours de cette semaine, plusieurs événements liés à la sécurité ont eu lieu, tels qu'une réunion d'experts sur les bandes de motards criminalisés (BMC), un symposium sur la collaboration transfrontalière entre les services d'urgence, une journée d'étude sur la traite des êtres humains et une visite de travail au centre de crise belge. En outre, deux concertations stratégiques ont eu lieu cette semaine-là.

2.1.1. L'approfondissement de la coopération policière

CONCERTATION STRATÉGIQUE

La Concertation stratégique Benelux Police est l'instance administrative suprême de coopération policière entre les trois pays et pilote les groupes de travail techniques. La Concertation stratégique Benelux Police qui s'est réunie deux fois a fait le point sur la coopération actuelle et a décidé, entre autres, qu'un protocole de centrale d'appel commun serait élaboré et que les possibilités de renforcer encore la coopération en matière de criminalité liée à la drogue seraient examinées. Les recommandations de la réunion d'experts BMC ont également été approuvées, ce qui permettra d'intensifier la coopération dans ce domaine.

Signer un nouveau Traité de police Benelux

Au cours du premier semestre, le texte du nouveau Traité de police Benelux a été mis au point. Les ministres compétents de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont signé le traité le 23 juillet au Palais d'Egmont à Bruxelles. Non seulement le nouveau traité comble un certain nombre de lacunes du traité de 2004, mais il contient également de nombreux éléments novateurs qui font du Benelux un laboratoire pour la coopération policière au sein de l'UE.

Comme de coutume pour les Traités Benelux, il a été décidé d'élaborer un exposé des motifs commun en plus des exposés des motifs nationaux. Ce document a été finalisé au cours du second semestre. En outre, un calendrier et une répartition des tâches ont été convenus en vue de la rédaction des accords et des arrangements d'exécution prévus par le nouveau traité.

Optimiser la coopération policière transfrontalière structurelle et opérationnelle

Optimisation de l'échange d'informations

La prolongation du cadre d'exécution pour l'échange de listes noires pour les systèmes de **ANPR** (reconnaissance automatique des plaques) a été adoptée au début de l'année. Ce cadre d'exécution régit non seulement l'échange structurel des listes noires, mais aussi l'échange ad hoc pour des actions communes, telles que les actions Etoile, c-à-d, des opérations communes Benelux / France de lutte contre le trafic de stupéfiants et le tourisme de la drogue.

Il a été travaillé à la mise à jour de la **brochure d'information Benelux** sur l'échange autonome d'informations policières. Eu égard à la révision du Traité de police Benelux, les intervenants ont choisi d'élaborer cette brochure sur la base du nouveau Traité et de ne le publier qu'après la ratification.

Dans le cadre du suivi d'un séminaire Benelux intitulé « Signalisation précoce du radicalisme dans la région frontalière », une enquête Benelux associant la RNW a été menée sur l'échange au niveau policier et l'analyse d'informations sur la radicalisation des personnes. Il est apparu que les lignes de communication entre services (d'informations) de police sont si courtes que des informations relatives aux personnes radicalisées sont échangées.

Coopération Benelux Officiers de liaison (LO)

Un symposium Benelux commun a été organisé, avec la présence de toutes les LO Benelux dans le monde, pendant la semaine du 16 au 20 avril. L'ambition est de consolider la coopération existante, de créer une couverture maximale pour le réseau des officiers de liaison et d'envisager une formation commune des officiers de liaison. Cette semaine a été un succès.

Réunion d'experts BMC

Les BMC étant un facteur de plus en plus déterminant dans la criminalité, une réunion d'experts a été organisée. Les membres de l'assemblée ont conclu que les BMC sont responsables d'une partie de la criminalité organisée et mènent leurs activités dans les pays Benelux. La coopération est nécessaire dans le cadre d'une approche adéquate. La stratégie et les politiques devraient être mieux coordonnées et les informations échangées de manière plus efficace.

Application Benelux pour téléphones mobiles

L'application a été développée et peaufinée en cours d'année. Celle-ci permet à chaque policier de trouver facilement des informations pertinentes quant aux possibilités d'opérations policières transfrontalières.

Les thèmes suivants ont été ajoutés à l'application : l'assistance internationale, la surveillance conjointe et l'échange d'informations.

Étant donné que tout un chacun peut accéder à cette application, il a été choisi de ne pas diffuser d'informations confidentielles.

Communications radio

Étant donné qu'il s'est avéré que la communication radio n'est plus possible après environ 15 km au-delà de la frontière, un groupe de travail a trouvé une solution. La mise en place d'une communication « semi-roaming » permet de résoudre ce problème. Il s'agit d'un problème entre les Pays-Bas et la Belgique. Il a été décidé d'attribuer 500 appareils des deux côtés de la frontière (NL : 500, BE : 460 et 40 en réserve). Ceci permettra, d'une part, d'accroître la sécurité des policiers et, d'autre part, de renforcer les possibilités de flagrance.

Entraînements et formations en commun

Afin de soutenir les policiers qui travaillent dans les régions frontalières, la formation « Franchir la frontière sans soucis » a été développée dans le contexte du Benelux. Cette formation est entièrement mise en œuvre dans les provinces belges de Flandre orientale et occidentale et dans l'unité de police néerlandaise Zélande – Brabant occidental. Environ 1.000 policiers des deux côtés de la frontière ont suivi la formation.

Des formateurs ont également été formés pour la province belge d'Anvers et l'unité néerlandaise du Brabant oriental où cette formation sera déployée dans le courant de l'année 2019.

Appui opérationnel

Afin de rendre les demandes d'assistance internationale plus efficaces et fluides, un nouveau formulaire simplifié de demande d'assistance opérationnelle est élaboré. Un calendrier des événements avec assistance mutuelle est en préparation.

Concertation des pays Benelux Police

La Concertation des pays Benelux Police est la coopération associant les concertations entre voisins. Les représentants des concertations se réunissent pour discuter des problèmes de sécurité dans les zones frontalières et des tendances observées. Des projets sur les drogues de synthèse, le cannabis et le banditisme mobile y sont présentés.

Concertation des pays « centrales d'appel »

Les centrales d'appel jouent un rôle important dans le contrôle opérationnel des passages frontaliers. La concertation des pays a été mise en place pour intensifier la coopération. Les membres de cette concertation ont décidé qu'un protocole commun pourrait professionnaliser la coopération. Il a été décidé de formuler un tel protocole.

Concertations entre voisins

La coopération opérationnelle entre les forces de police est concrétisée notamment par 8 réunions dites « concertations entre voisins » opérant dans la zone frontalière, 1 dans la zone frontalière Luxembourg – Belgique et 7 le long de la frontière Belgique - Pays-Bas. Des actions conjointes concernant, par exemple, les contrôles de circulation, les actions liées aux cambriolages domestiques et les drogues sont régulièrement organisées en commun. De plus en plus souvent, les services concernés effectuent une surveillance conjointe et fournissent une assistance internationale pendant les événements.

2.1.2. L'intensification de la coopération thématique

Approfondir l'approche administrative de la criminalité organisée

Le 17 mai, un symposium consacré à cette thématique a été organisé à Maastricht en présence de 100 personnes impliquées dans la lutte contre la criminalité organisée au sein des pays Benelux et en Allemagne. A cette occasion, les ministres des pays concernés compétents ont signé une déclaration d'intention pour créer un centre euro régional de développement et d'expertise pour l'approche administrative de la criminalité transfrontalière. Ce centre doit veiller à une meilleure coopération et un échange d'informations plus rapide surtout au niveau administratif entre la Belgique, la Rhénanie du Nord-Westphalie et les Pays-Bas. Ce projet complète la coopération transfrontalière existante sur le plan national. Les ministres ont chargé les partenaires locaux de soumettre une demande de subventions pour le centre à la Commission européenne et de poursuivre le développement du projet.

Améliorer l'échange transfrontalier d'informations concernant la vérification de préemploi

Les pays du Benelux et de l'Allemagne sont parvenus à la conclusion qu'une coopération renforcée dans ce domaine représente une valeur ajoutée et ont convenu d'étudier les moyens d'améliorer l'échange transfrontalier d'informations. Un meilleur échange d'informations permet d'éviter la répétition des délits au-delà des frontières nationales et d'accroître l'intégrité des secteurs vulnérables. Un document contenant des propositions visant à améliorer la coopération a été adopté, avec un accent particulier sur le dépistage des professionnels qui entrent en contact avec des enfants. Afin d'enrichir les enquêtes nationales avec des informations judiciaires des pays voisins, les pays ont l'intention d'utiliser le système européen d'information sur les casiers judiciaires (*European Criminal Record System (ECRIS)*).

Renforcer la coopération concernant l'approche de la traite des êtres humains

En application de la déclaration d'intention de 2016, une journée d'information et d'échange a été organisée au Secrétariat général, le 29 novembre sur le rôle que peuvent jouer les professionnels de la santé dans la détection des cas de traite des êtres humains et l'orientation des victimes. Il peut en effet arriver que des professionnels du secteur médical soient confrontés à des situations liées à la traite des êtres humains. Le personnel hospitalier doit alors savoir comment prendre en charge et orienter la victime. L'objectif de cette manifestation était d'informer et de sensibiliser les acteurs du secteur médical, qui ne sont pas des experts en la matière, à la thématique de la traite des êtres humains.

Développer la coopération en matière de cybersécurité

Sur la base d'une précédente conférence sur la cybercriminalité, une nouvelle initiative a été prise en y associant la Rhénanie du Nord-Westphalie. Plusieurs délégations ont estimé qu'il était possible de renforcer la coopération dans les quatre domaines suivants : 1) partage du savoir-faire, 2) amélioration de l'échange d'informations structurelles sur les cybermenaces en général, 3) amélioration de l'échange d'informations sur la manière de faire face à un cyber incident international concret et 4) amélioration de la coopération policière internationale en matière de cyberactivité.

2.1.3. La gestion des crises

CONCERTATION STRATÉGIQUE

Les Directeurs généraux responsables des centres de crise nationaux du Benelux se sont réunis le 30 novembre, en présence de leur homologue de la Rhénanie du Nord-Westphalie, afin de suivre l'évolution de leurs projets communs et d'étudier les possibilités d'approfondir la coopération en matière de gestion des crises à l'avenir.

Dans un cadre de sécurité alimentaire, les responsables des services vétérinaires du Benelux se sont réunis le 19 mars. De manière générale, ceux-ci s'informent mutuellement sur l'état sanitaire et prennent les dispositions nécessaires, prennent des arrangements pour faciliter les mouvements transfrontaliers si l'état sanitaire le permet, coordonnent leurs positions sur des dossiers européens et supervisent l'application du plan annuel Benelux.

Organiser le flux d'informations entre les centres de crise

Deux visites de travail ont été organisées aux centres de crise luxembourgeois (12 avril) et belge (29 novembre). Quatre tests de communication ont été réalisés. Ces initiatives permettent d'échanger expertise et expériences et d'organiser de manière plus optimale les flux d'informations afin d'améliorer l'appui opérationnel entre les centres de crise.

Promouvoir la coopération opérationnelle entre les services de secours et d'ambulance

Les pays du Benelux et la Rhénanie du Nord-Westphalie souhaitent renforcer la coopération entre les services de secours (pompiers, ambulances, protection civile) dans les régions frontalières. Pour cette raison, une étude a été réalisée sur les structures de gestion des crises et des catastrophes de nos pays.

Les résultats de cette étude ont été présentés et examinés lors d'un symposium (« Sécurité sans frontières ») organisé à Maastricht les 27 et 28 novembre.

Des obstacles multiples ont été identifiés et ont été perçus comme entravant la coopération transfrontalière. En vue de résoudre ces obstacles des recommandations ont été formulées. Celles-ci ont pour but d'accroître la sécurité des citoyens dans la région frontalière.

Appréhender les risques transfrontaliers

Sur base de l'inventaire Benelux des risques transfrontaliers, trois clusters ont été retenus : l'énergie, la santé et le chimique. Le focus a été mis sur ce dernier cluster. Un travail a été réalisé afin de pouvoir concrètement répondre aux obligations européennes d'échange d'informations Seveso-Helsinki.

Les objectifs à court terme ont été réalisés, à savoir identifier les activités dangereuses dans une bande de 15 km le long de la frontière et s'échanger les informations.

Par ailleurs une attention particulière a été portée au risque nucléaire. Les agences belge et néerlandaise de sûreté nucléaire ont poursuivi le développement d'un **accord bilatéral général**. En outre, le Secrétariat général a établi une **matrice** reprenant toutes les coordonnées des autorités compétentes des trois pays en cas d'accident nucléaire.

Sécuriser la chaîne alimentaire

Le 22 février, les pays du Benelux, la France, l'Allemagne et les Länder allemands de Rhénanie du Nord-Westphalie, de Basse-Saxe, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre ainsi que la Commission européenne se sont réunis afin d'échanger sur les politiques mises en place et d'envisager des mesures complémentaires en matière de prévention et de gestion de la peste porcine africaine. Cette journée d'étude rassemblant les services vétérinaires et de la chasse des pays mentionnés a montré que ceux-ci mettaient tout en œuvre pour se prémunir de cette maladie animale et qu'ils se préparaient également activement à combattre la maladie en cas d'apparition.

La concrétisation d'une proposition belge visant la simplification administrative de l'acquis Benelux en matière vétérinaire tenant compte des développements européens, a été soumise à l'appréciation des autres pays du Benelux lors de la concertation stratégique des chefs vétérinaires du mois de mars. Elle s'est concrétisée en décembre par la signature d'une Décision abrogeant un certain nombre d'instruments juridiques Benelux devenus obsolètes.

Les experts du Benelux, d'Allemagne (Bund) et de Rhénanie du Nord-Westphalie en matière d'aliments pour animaux se sont réunis pour faire le point des avancées à l'échelle européenne, essentiellement en vue d'éviter les différences d'interprétation et d'implémentation. Se basant sur la crise fipronil qui a touché la Belgique et les Pays-Bas, cette plateforme constitue un réseau privilégié de contacts rapides en cas d'alerte ou de nouvelle crise éventuelle touchant le secteur des aliments pour animaux.

Échange de connaissances et d'expériences dans la lutte contre les conséquences du terrorisme

Une journée d'étude portant sur les méthodes d'analyse des risques, et plus particulièrement sur la prévention de la radicalisation violente, s'est tenue, au Secrétariat général, le 1^{er} octobre, en présence d'une cinquantaine de responsables provenant de services divers comme la police, les établissements pénitenciers ou du monde associatif.

Il en a été conclu que l'évaluation des risques implique de nombreux services et institutions à des niveaux différents, et que chaque pays dispose d'outils propres très intéressants au sujet desquels il convient de continuer à échanger des informations.

Échange de connaissances et d'expériences dans la protection des infrastructures critiques

Des échanges ont eu lieu sur une base bilatérale afin d'identifier les instances compétentes en matière d'identification des infrastructures critiques et opérateurs de services essentiels.

2.1.4. Asile et Migration

CONCERTATION STRATÉGIQUE

Les Directeurs généraux en matière d'asile et migration se sont réunis le 21 juin, afin de réaliser un état des lieux des activités en cours et d'étudier les possibilités d'approfondir la coopération Benelux dans le domaine des retours et des réadmissions sur le plan européen.

Une réunion exploratoire le 28 mai a été initiée sur le projet AMR (Asile Migration Radicalisme). Celui-ci a pour finalité de mener à bien une réflexion et une analyse de l'approche du radicalisme par les services d'asile et de migration des pays du Benelux et d'examiner comment optimiser la coopération.

Un protocole d'application qui exécute l'accord de reprise et de réadmission avec l'Arménie et l'Union européenne a été signé le 20 juin.

Une journée thématique sur la réinstallation a été organisée le 20 juin. Celle-ci s'est concentrée sur les aspects liés à l'intégration dans le processus de la réinstallation.

L'Accord d'exécution du 16 juin 2016 relatif à la coopération, à l'accompagnement et au soutien lors de mesures d'éloignement sur le territoire des pays du Benelux est entré définitivement en vigueur entre les trois pays du Benelux le 1^{er} juillet.

Un protocole d'application qui exécute l'accord de reprise et de réadmission avec l'Ukraine et l'Union européenne a été signé le 17 décembre.

Organisation d'un événement consulaire

Une première session d'information consulaire Benelux sur les réadmissions et les retours a été organisée au Palais d'Egmont. Cette manifestation s'adressait essentiellement aux collaborateurs diplomatiques et consulaires des diverses représentations avec lesquelles les services de migration du Benelux sont en contact régulier.

Les partenaires ont été très satisfaits de la rencontre, vu le taux de participation (2/3 des diplomates contactés étaient représentés) et vu les nombreuses questions suscitées auprès des participants. Grâce à cet événement, les participants ont pu mieux connaître les activités du Benelux, plus spécifiquement dans le domaine des retours.

2.2. LUTTE CONTRE LA FRAUDE

CONCERTATION STRATÉGIQUE

La Concertation stratégique coopération fiscale et lutte contre la fraude s'est réunie à deux reprises pour coordonner et orienter la coopération. Lors de la deuxième rencontre, un projet de restructuration et de redynamisation de la coopération a d'ailleurs été avalisé.

Dans le cadre de la prévention de la fraude transfrontalière dans les soins de santé, les Directeurs généraux des ministères concernés se sont réunis le 6 décembre pour s'informer mutuellement des développements politiques et législatifs en matière de fraude dans les soins de santé et se concerter sur les dossiers européens. Les missions de cette concertation stratégique s'intègrent dans le cadre de l'application de la Déclaration d'intention Benelux relative à la prévention de la fraude transfrontalière dans les soins de santé du 12 mai 2017.

2.2.1. Coopération fiscale et lutte contre la fraude

S'attaquer aux risques dans les processus TVA

La mise en œuvre du « *Transaction Network Analysis* » (TNA) a été poursuivie. Le TNA est un système d'analyse automatisé qui permet d'identifier la fraude carrousel à la TVA à un stade précoce. Initié par la Belgique, et soutenu par les partenaires du Benelux, ce projet est désormais repris au niveau européen. Une première version du logiciel TNA a été présentée en début d'année. Une équipe opérationnelle composée d'experts a également été mise en place au sein de l'UE, dans laquelle le Benelux est représenté à travers la Belgique et les Pays-Bas.

Des signaux ont été lancés au Benelux au sujet de la fraude à la TVA impliquant des téléphones mobiles d'occasion recyclés, en ayant potentiellement recours au régime de la marge. Ces signaux ont été examinés et partagés lors d'autres réunions européennes.

Les 21 et 22 mars, la Belgique a organisé, en coopération avec ses partenaires du Benelux et de la France, un séminaire Fiscalis « *Optimising the exchange of VAT Refund information and developing the use of the VAT refund forum* ». L'objectif de ce séminaire était de renforcer la procédure de remboursement de la TVA, de la rendre plus résistante aux abus et de stimuler la coopération au niveau transfrontalier.

Dans le cadre de l'extension du projet *Mini One Stop Shop* visant un système d'analyse des données et de contrôle dans le cadre de la lutte contre la fraude, une matrice Benelux de surveillance a été initiée.

Améliorer l'échange d'informations et de données

L'impact du nouveau Règlement général européen sur la protection des données a été abordé à plusieurs reprises au niveau Benelux, principalement dans le cadre de l'échange transfrontalier de données.

Mieux intégrer le recouvrement dans la chaîne fiscale

Lors des négociations liées aux modifications du règlement 904/2010 sur la TVA, la présidence bulgare de l'Union européenne a fait une proposition de texte qui ancrerait la procédure de compensation Benelux. Le cas échéant, la procédure de compensation Benelux deviendrait une option légale inscrite dans le règlement 904/2010 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Assainir le secteur équin

A l'automne, un nouveau contrôle multidisciplinaire conjoint en matière de TVA a été mis en place, avec comme objectif de contrôler la correcte application de l'exonération de la TVA (0 %). Étaient visées par cette action de contrôle, des entreprises faisant des déclarations de TVA à 0 % pour leur chiffre d'affaires dans le commerce des équidés.

Contrôler l'application correcte de la réglementation en matière d'accises

Au mois d'octobre, les Pays-Bas ont organisé une formation de deux jours sur les huiles minérales pour la Belgique. Pendant cette formation, des explications pratiques ont été données sur la fraude dans la navigation intérieure (les modes opératoires), les mélanges, les citernes, la réglementation et la documentation pertinente. Ils ont également échangé leurs expériences à cette occasion.

Au mois d'octobre, une visite de travail a été organisée au Centre national tactique Douane (DLTC) de la douane néerlandaise à Rotterdam sur les modalités de contrôle du commerce sur internet.

Appréhender la numérisation et le commerce électronique d'une manière fiscalement moderne

Un séminaire Benelux « Une fiscalité numérique et durable » a été organisé le 31 mai à Liège. Ce séminaire représentait une bonne occasion pour les pays de s'inspirer les uns des autres. Comme les systèmes sont structurés de manière différente, il semble difficile d'arriver à des projets communs, toutefois l'échange d'informations demeure souhaité.

2.2.2. Coopération sociale et lutte contre la fraude

Créer un cadre juridique

L'avant-projet de texte d'accord multilatéral en matière de lutte contre la fraude et d'inspections communes a été rédigé.

Lutter contre le dumping social

Dans le cadre de la prévention de la fraude aux allocations, une convention a été signée le 9 avril entre l'Office National de l'Emploi (Onem), l'Office National de Sécurité Sociale (Onss) en Belgique et le *Uitvoeringsinstituut Werknemersverzekeringen (UWV)* et la *Stichting Inlichtingenbureau (IB)*, au nom des communes participantes aux Pays-Bas. Cette convention a pour vocation d'encadrer et faciliter l'échange électronique de données visant à améliorer le respect de la législation en matière de sécurité sociale. Une déclaration d'intention politique a été signée en parallèle par les Secrétaires d'état belge et néerlandais chargés de la lutte contre la fraude sociale.

Le projet pilote instauré dans le cadre de la convention a été directement mis en œuvre, les premiers échanges de fichiers ayant été réalisés durant l'été et l'automne, suivis d'une analyse et d'un debriefing des résultats intermédiaires.

En matière de lutte contre les agences d'intérim, un rapport relatif aux contrôles conjoints effectués dans le cadre de la coopération Benelux a été rédigé, portant sur l'organisation du groupe de travail, les résultats (intermédiaires) des enquêtes réalisées et les perspectives possibles. Les résultats obtenus jusqu'à présent rencontrent les objectifs de la Recommandation Benelux du Comité de Ministres de 2015 relative au développement d'une coopération multilatérale dans la lutte contre la fraude sociale transfrontalière au niveau du Benelux et de l'Union européenne.

En octobre, à l'occasion d'une réunion du groupe consultatif de la Commission européenne relatif à la création d'une autorité européenne du travail, les experts Benelux ont partagé leur expérience en matière de contrôles conjoints. En présentant ces best practices, le Benelux a joué son rôle de fer de lance au niveau européen.

2.2.3. Autres formes de fraudes

Prévenir la fraude transfrontalière dans les soins de santé

La mise en œuvre de la déclaration d'intention « Prévention de la fraude transfrontalière dans les soins de santé » est en cours. Les experts des trois pays se sont penchés sur l'échange d'informations relatif aux prestataires de soins sanctionnés / IMI (*Internal Market Information System*) et l'impact des flux financiers dans le cadre de la mobilité des patients / CEAM (carte européenne d'assurance maladie), en identifiant pour chacun des sujets des objectifs à concrétiser.

Une première concertation stratégique en matière de fraude transfrontalière dans les soins de santé a eu lieu en date du 6 décembre. À cette occasion, les Directeurs généraux compétents des trois pays ont validé conjointement les projets concrets à poursuivre au sein de la coopération Benelux.

Dans la lignée de sa vocation de laboratoire européen, le projet Benelux a été présenté au Parlement européen lors du *Open house Data mining and new technological solutions for tackling fraud, waste and corruption* du 26 avril ainsi qu'à la conférence de la Commission européenne « *Enhancing Healthcare Cooperation in Cross-border Regions* » du 4 décembre.

Arnaques visant les professionnels

L'Inspection économique belge a introduit de nouvelles données au point de coordination Benelux. Une évaluation du Point de coordination Benelux a été préparée par le Secrétariat général. La Belgique et le Luxembourg sont globalement d'accord. En raison du règlement général sur la protection des données, des ambiguïtés sont apparues aux Pays-Bas en ce qui concerne l'interprétation du concept de vie privée. L'évaluation a été prolongée jusqu'au premier semestre 2019.

2.3. SOCIÉTÉ

2.3.1. Améliorer le cadre de vie

Analyser conjointement et s'adapter au changement climatique

Deux exercices de simulation ont été organisés, sur le changement climatique en relation avec la « Santé publique » (22 juin) et le « Transport » (19 octobre). L'exercice proposé sur le sujet de l'énergie n'a pas pu avoir lieu en raison d'un manque de contribution des délégations des pays. Toutefois, les résultats d'un exercice similaire mené dans le cadre de la Coopération Pentalatérale (Pentex) peuvent être utilisés.

En mettant l'accent sur les aspects opérationnels, ces deux exercices de simulation ont mis en évidence les forces et les faiblesses de la coopération actuelle et fourni une série de recommandations pour renforcer la coopération dans ces domaines. Les deux exercices ont été considérés par les participants comme étant très instructifs et susceptibles d'être répétés.

Promouvoir la qualité de l'air

Un rapport Benelux sur les émissions d'ammoniac avec des recommandations pour la réduction des émissions dans chacun des pays ou régions a été adopté et publié sur le site web Benelux.

Les États membres de l'UE ont l'obligation d'informer les pays voisins lorsqu'ils élaborent de nouveaux plans nationaux de qualité de l'air concernant les flux de pollution atmosphérique transfrontière. A cet effet, une réunion thématique a été organisée le 25 octobre.

Une attention particulière a été accordée aux expériences relatives aux zones à faibles émissions et aux projets d'introduction de nouvelles zones, ainsi qu'aux émissions des bateaux de navigation intérieure.

Éduquer au développement durable

Une conférence Benelux pour les professionnels de l'éducation relative à l'environnement (ErE) et au développement durable (EDD) a été organisée les 22 et 23 novembre, sur le thème de la ville et de ses enjeux. L'objectif général de la conférence était de renforcer les acteurs et actrices de l'éducation, formelle et non formelle, dans leur réflexion et dans leur pratique afin de pouvoir construire, à leur échelle, des actions éducatives plus en lien avec les enjeux du futur. Pour se faire, deux focus furent particulièrement développés :

- Les enjeux futurs de la ville et la place de l'éducation ;
- « Complexi'clés : Clés pédagogiques vers une pensée complexe en ErE », outil pédagogique mis à disposition des conférenciers.

Le 22 novembre, à l'occasion d'un séminaire Benelux, la publication « *Special Issue on Environmental and Sustainability Education in the Benelux Region* » a été présentée par des académiciens spécialisés aux professionnels du terrain ainsi qu'aux représentants gouvernementaux. Cette publication à caractère scientifique fait l'état des lieux de la recherche en matière d'ErE et d'EDD à l'échelle Benelux. L'objectif principal du séminaire était de construire des ponts entre académiciens, professionnels du terrain et représentants gouvernementaux sur cette matière spécifique, et de la sorte, de stimuler les échanges entre ces trois « sphères », essentielles à la transition vers une société plus durable.

Promouvoir la sécurité routière

Un « Code de conduite Benelux Attention au volant », a été adopté. Il s'agit d'une boîte à outils contenant des recommandations pour les décideurs politiques qui tentent de limiter les distractions des usagers de la route. Les bonnes pratiques ont également été partagées entre participants.

A la demande de la Commission européenne, les pays du Benelux ont commencé à collecter des indicateurs clé de performance de sécurité pour les indicateurs alcool, vitesse et infrastructure.

Une rencontre thématique Benelux consacrée à la reconnaissance mutuelle des décisions de déchéance du permis de conduire a été organisée.

2.3.2. Lever les obstacles transfrontaliers

Accroître la mobilité transfrontalière des patients

Sur la base d'une étude conjointe, menée par le groupe de travail compétent, s'intéressant à la possibilité d'un meilleur échange transfrontalier de données électroniques sur les patients entre les pays du Benelux, les ministres compétents du Benelux ont été invités à se mettre d'accord sur un certain nombre de principes, sur un projet d'une décision Benelux et sur plusieurs autres points à approfondir. La réaffirmation et la clarification du mandat des délégations ont également été demandées. Les ministres responsables ont déjà répondu positivement, de sorte que la mise en œuvre pratique de ces propositions peut maintenant commencer.

Informer les travailleurs frontaliers

Le portail d'information à destination des travailleurs frontaliers des pays du Benelux et de la RNW a totalisé près de 80.000 visites. Les modifications ponctuelles intervenues au niveau réglementaire, juridique ou autre, ont été prises en compte, de même qu'une mise à jour des liens du portail renvoyant vers les sites partenaires a été effectuée. Des réflexions ont par ailleurs été entamées au niveau technique afin de simplifier, automatiser et améliorer ces actualisations.

Les brochures d'information destinées à plus de 80.000 travailleurs frontaliers qui font la navette entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, ainsi qu'aux professionnels du secteur ont été actualisées. Ces brochures sont désormais proposées exclusivement en versions digitales (en ligne sur le site du Benelux et sur le portail d'information).

Suite à des demandes d'information par mail, téléphone ou via le formulaire de contact du portail, plus de 150 citoyens ont été informés et réorientés vers les instances compétentes afin d'obtenir les réponses relatives à leur situation transfrontalière.

Une table ronde EURES « travailleurs frontaliers » rassemblant des professionnels du secteur a été organisée au Secrétariat général le 24 avril. Les thèmes abordés concernaient les conséquences de la nouvelle réglementation européenne en matière de respect de la vie privée en cas de trafic transfrontalier et l'impôt sur les pensions dans le cas où celles-ci sont payées dans un cadre transfrontalier.

La création d'un espace de l'enseignement supérieur

Avec la signature, le 25 janvier, de la décision complémentaire Benelux sur la reconnaissance des diplômes et grades « *associate degree* » et doctorat, la reconnaissance automatique de niveau des diplômes de chaque niveau d'enseignement supérieur dans le Benelux est devenue une réalité. Le Benelux est ainsi le premier en Europe à obtenir la reconnaissance automatique de tout les diplômes d'enseignement supérieur et se trouve ainsi de nouveau à l'avant-garde du processus de Bologne et de la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

En vue de promouvoir la reconnaissance automatique en Europe, des travaux exploratoires sont menés en vue d'une éventuelle coopération plus étroite avec d'autres partenariats régionaux, tels que les pays scandinaves ou les États baltes.

● CENTRE D'EXPERTISE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION BENELUX

1. Développer le droit Benelux

L'ancrage juridique de la coopération Benelux a été mis en place dans plusieurs domaines stratégiques. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la décision Benelux de 2015 sur la reconnaissance générique automatique des diplômes de bachelier et de master a été complétée par un règlement relatif à la reconnaissance de ce qu'on appelle les « *associate degrees* », ainsi que des doctorats. En outre, par le biais d'une directive Benelux, des instructions ont été données pour des concertations régulières sur le développement et la réalisation de mesures visant à éliminer les obstacles à la transférabilité des qualifications professionnelles dans l'enseignement professionnel. La coopération Benelux a également abouti à la conclusion de trois nouveaux traités : le nouveau Traité de police Benelux et deux protocoles d'application relatifs à la réadmission (avec l'Arménie et l'Ukraine).

En outre, dans un souci de simplification administrative également, des dizaines de décisions, recommandations et directives Benelux dans le domaine vétérinaire ont été formellement abrogées, car elles n'apportent plus aucune valeur ajoutée pratique dans l'état actuel de l'acquis de l'Union européenne. Toutefois, les règles du Benelux en matière de pacage frontalier restent applicables, de même que les modalités spécifiques de coopération dans le secteur équin.

Dans le domaine institutionnel, les deux développements suivants peuvent être mentionnés : d'une part, la compétence de connaître des recours contre les décisions finales de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles) et de statuer en cassation à cet égard est transférée à la Cour de Justice Benelux à partir du 1^{er} juin, et le Comité de Ministres a définitivement approuvé à cet effet le nouveau règlement de procédure de la Cour de Justice Benelux. D'autre part, le nouveau Traité de police Benelux a été intégré dans la coopération institutionnalisée dans le cadre de l'Union Benelux, avec une compétence d'interprétation pour la Cour de Justice Benelux et la possibilité de fixer certaines modalités d'exécution, le cas échéant, sous forme d'une décision Benelux.

Par souci d'exhaustivité, il convient de signaler que plusieurs projets de textes de décisions et de recommandations Benelux ont été élaborés et discutés afin de pouvoir procéder en temps utile à l'ancrage juridique des arrangements envisagés. Si nécessaire, ce rapport annuel rend compte de l'état de la situation à cet égard. Il s'agit, par exemple, des travaux en vue de l'établissement de décisions Benelux sur les systèmes de transport intelligents (STI), sur les « *near coastal voyages* » ou sur l'échange transfrontalier de données électroniques relatives aux patients.

2. Suivre la coopération en matière de réglementation de l'UE

Le Conseil Benelux du 13 novembre et le Comité de Ministres du 10 décembre ont pris connaissance d'une vue d'ensemble des travaux qui ont eu lieu dans les groupes de travail Benelux relatifs à la mise en œuvre de la réglementation de l'UE. Le présent rapport annuel rend compte, le cas échéant, des résultats y afférents. Il s'agit, par exemple, des essais impliquant des véhicules plus longs et plus lourds (VLL), de la coopération entre les services d'inspection des transports routiers, de la lutte contre les risques dans le cadre des procédures de TVA ou de la coopération en matière de soins de santé transfrontaliers.

En outre, un aperçu indicatif périodique des recoupements de la coopération Benelux avec les activités actuelles et annoncées de l'UE a été mis à la disposition des pays afin de promouvoir les synergies entre la coopération Benelux et les actions des pays au niveau de l'UE, le cas échéant, par exemple dans le domaine des obstacles qui subsistent sur le marché intérieur et en particulier dans le secteur du commerce de détail, la numérisation des documents de transport de marchandises, l'économie circulaire, l'énergie et le climat, la reconnaissance automatique des diplômes ou la suppression des obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier.

3. Centre d'expertise Benelux de la coopération transfrontalière

La dernière ratification de la nouvelle Convention Benelux de coopération transfrontalière et interterritoriale a été achevée fin 2018, et est entrée en vigueur entre les trois pays Benelux le 1^{er} janvier 2019. Cela signifie que le signal de départ est donné pour l'adaptation des structures de l'OPT en GBCT de la nouvelle Convention.

Cette nouvelle Convention réunit le meilleur de la Convention Benelux en matière de coopération transfrontalière de 1986 (comme, par exemple, le transfert de compétences) et les éléments novateurs d'autres instruments (tels que la participation des autorités centrales à une personnalité juridique transfrontalière) dans une nouvelle Convention, ce qui a permis à l'arsenal juridique Benelux de devenir les plus innovants en Europe. L'ancienne Convention sera remplacée par la nouvelle dès son entrée en vigueur.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de cette nouvelle Convention, le séminaire « Instruments juridiques pour la coopération interterritoriale au Benelux », organisé en étroite collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale, a eu lieu le 11 décembre. Le séminaire a mis l'accent sur la coopération interterritoriale. Tout comme la coopération transfrontalière, elle s'articule autour des mêmes partenaires de l'autre côté de la frontière, sans toutefois être nécessairement des voisins immédiats. Cela est particulièrement intéressant lorsque des objectifs communs peuvent être atteints ou lorsque certains aspects peuvent être abordés plus efficacement, comme, par exemple, la coopération entre universités, hôpitaux ou villes. Au cours du séminaire, une cinquantaine de parties intéressées de tous les niveaux de gouvernement des pays du Benelux et des pays voisins ont examiné les possibilités de coopération interterritoriale sur la base d'un certain nombre d'exemples existants au Benelux et dans les pays voisins.

● COOPERATION AVEC D'AUTRES ÉTATS, ENTITÉS FÉDÉRÉES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

INTRODUCTION

La dynamique de la coopération transfrontalière fait qu'elle ne reste pas confinée au territoire Benelux, mais franchit au contraire souvent les frontières extérieures Benelux. Sur le plan de l'énergie et du transport routier, l'Union Benelux est associée depuis de nombreuses années déjà aux pays voisins comme l'Allemagne et la France.

Le traité Benelux prévoit expressément l'ouverture sur d'autres pays et organisations dans ses articles 24 à 27. Cette ouverture peut prendre différentes formes. Il peut s'agir d'accords politiques structurels comme avec le gouvernement de la Rhénanie du Nord-Westphalie ou du soutien politique et administratif apporté à des réseaux informels tels qu'Euro Contrôle Route ou le Forum pentalatéral de l'énergie.

En outre, le Secrétariat général peut entretenir des contacts sur des sujets d'intérêt mutuel avec d'autres enceintes de coopération (article 27) telles que l'Union européenne, la Grande Région, les Commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut ou avec les *Länder* et régions limitrophes en Allemagne et en France (Hauts-de France, Grand Est).

1. Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW)

La déclaration relative à la coopération entre les gouvernements de l'Union Benelux et la **Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW)** existait cette année dix ans. La coopération portait entre autres sur les projets suivants :

MARCHE INTERIEUR & ECONOMIE

- Passeport feux d'artifice (voir sous 1.1.1.)
- Transport sans papier (voir sous 1.2.2.)
- Transférabilité des qualifications professionnelles (voir sous 1.5.1.)
- Plateforme de statistiques concernant la mobilité transfrontalière des travailleurs (voir sous 1.5.1.)

SECURITE & SOCIETE

- Optimisation de l'échange d'information (voir sous 2.1.1.)
- Concertation des pays Benelux police (voir sous 2.1.1.)
- Approfondir l'approche administrative de la criminalité organisée (voir sous 2.1.2.)
- Développer la coopération en matière de cybersécurité (voir sous 2.1.2.)
- Promouvoir la coopération opérationnelle entre les services de secours et d'ambulance (voir sous 2.1.3.)
- Sécuriser la chaîne alimentaire (voir sous 2.1.3.)
- Informer les travailleurs frontaliers (voir sous 2.3.2.)

Vous trouverez plus d'informations quant aux projets nommés ci-dessus sous les chapitres Marché Intérieur & Economie et Sécurité & Société. Vous pouvez aussi consulter le rapport élaboré par le fonctionnaire de liaison de la Rhénanie du Nord-Westphalie au Secrétariat général en annexe.

2. France

Les gouvernements de l'Union Benelux ont signé le 11 décembre une déclaration d'intention avec le Gouvernement de la République française, visant à promouvoir une coopération plus étroite entre les quatre pays.

Cette déclaration vise autant un renforcement de la coopération interterritoriale et frontalière actuelle que le développement de nouvelles opportunités dans les domaines du développement durable, de l'innovation ou de la numérisation par exemple.

Cette déclaration peut également servir de base pour l'intégration future de la coopération policière entre le Benelux et la France.

3. Euro Contrôle Route (ECR)

La procédure de signature et de ratification du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) est en cours. La convention et les statuts définitifs instituant le GECT ont été envoyés aux États membres pour traduction au cours du second semestre. Sur cette base et moyennant adoption, la création de l'ECR-GECT devrait être réalisée et le siège d'ECR sera transféré de Bruxelles à La Haye. Ceci permettra de séparer l'ECR du Benelux et il conviendra de réfléchir à la manière dont cette séparation et cette éventuelle coopération future seront façonnées.

L'industrie des transports est en constante évolution. Pour répondre aux évolutions du marché et des technologies, ECR a organisé une série d'activités de formation (échanges, master / cours d'experts et ateliers). La tendance croissante aux manipulations de tachygraphes et à la fraude aux émissions avec des additifs de carburant respectueux de l'environnement, confirmée par les résultats des semaines de contrôle coordonnées, amène les formations à se concentrer sur la détection des manipulations sophistiquées et l'application de la législation sociale. Une activité relative à la fraude à l'émission d'AdBlue a été initiée en cours d'année. Une attention particulière à cette nouvelle forme de fraude et à la question de la sécurité de chargement est intégrée dans le programme de formation.

4. Coopération régionale en matière d'énergie

Forum pentalatéral de l'énergie, Forum de l'énergie dans les mers du Nord, Plateforme Gaz

Le Secrétariat général a également organisé l'année dernière de nombreuses réunions pour la Plateforme gaz, le forum pentalatéral de l'énergie et la Concertation Mer du Nord. La préparation de ces réunions incombe aux collaborateurs stratégiques du Secrétariat général et, en étroite concertation avec les coordinateurs concernés, un ordre du jour est établi sous la présidence du pays qui préside le Benelux, qui, à ce titre, préside le Benelux+ les concertations y afférentes. À titre de première exception à cette règle non écrite, le Danemark a assumé la présidence de la concertation sur la mer du Nord à partir du 1^{er} juin.

Ces trois partenariats régionaux dans le domaine de l'énergie ont tous été mis à profit au cours de l'année écoulée pour procéder à un premier échange sur les plans énergétiques et climatiques nationaux qui sont en cours de préparation dans le contexte de l'UE.

5. Schelderaad

Les dossiers traités au sein de la Commission flamande-néerlandaise de l'Escaut (*Vlaams-Nederlandse Scheldecmissie* (VNSC)) ont également fait l'objet d'un suivi.

Le Conseil de l'Escaut (*Schelderaad*) a également été étroitement associé à l'examen quinquennal de la mise en œuvre des objectifs définis dans la politique et la gestion du Traité sur l'Escaut par le VNSC. Les résultats du programme de recherche de la Commission flamande-néerlandaise de l'Escaut ont été explicitement abordés.

En outre, les membres du Conseil de l'Escaut participent activement à l'élaboration de perspectives à long terme sur la « Nature » et « l'Accessibilité », qui dans un premier temps, ont pour but d'analyser le système sur une base factuelle à établir conjointement par le VNSC et les parties prenantes.

En outre, le Conseil de l'Escaut a évalué son propre fonctionnement et l'a amélioré. Afin de renforcer la communication et la participation entre le Conseil de l'Escaut et la VNSC, une « feuille de route » commune est en cours d'élaboration pour le prochain programme (de recherche). Une telle feuille de route identifie les questions de politique et de gestion pertinentes, les relie à un programme de recherche et de suivi adapté, régit la communication, la participation et l'évaluation périodique et fournit une planification pour l'ensemble de ces éléments.

Annexe : rapport du fonctionnaire de liaison pour la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW) auprès du Secrétariat-général de l'Union Benelux.

En 10 ans de coopération, le partenariat privilégié entre la RNW et l'Union Benelux s'est développé de manière très positive. Le fait que le ministre-président de la RNW ait été invité à Bruxelles le 5 juin pour célébrer le 60^e anniversaire de l'Union Benelux a été salué en RNW comme un témoignage des excellentes relations avec les pays voisins.

Dans ce contexte, il convient également de s'efforcer de renouveler et d'approfondir substantiellement l'accord à l'occasion du dixième anniversaire de la « déclaration politique » sur la coopération entre les pays du Benelux et la RNW. La nouvelle déclaration va être signée lors du sommet du Benelux au printemps 2019.

Le succès de la coopération peut être documenté en termes d'objectifs atteints dans les différents domaines d'activité :

TRANSPORT

- La participation du ministère des Transports de Rhénanie du Nord-Westphalie au niveau départemental au sein du comité de direction des Communications et Transport offre des possibilités de planification commune des travaux dans ce domaine et de participation active de la RNW ;
- Dans le cadre de l'objectif de numérisation, la RNW participe aux groupes de travail « Lettre de voiture électronique dans la navigation intérieure » et « La mobilité en tant que service (MaaS) » ;
- Une consultation sur les véhicules longs et lourds (VLL) a montré que la RNW s'abstient (jusqu'à présent) de poursuivre la coopération, car les conditions pour des accords intergouvernementaux entre l'Allemagne et le Benelux ne sont pas encore remplies. Il en va de même pour le Groupe de travail « poids et mesures ».

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Ministère des Affaires économiques de la RNW a participé activement à la conférence Benelux où les résultats de la recherche sur la réparabilité ont été présentés le 14 juin. La RNW continuera également à participer au groupe de travail ECO-CIR afin d'assurer la coopération dans la poursuite de l'étude.

ÉNERGIE

- BENEX, en tant que plate-forme pour l'innovation énergétique et l'échange de connaissances dans le contexte de la transformation de l'énergie, sera également soutenu par un certain nombre d'institutions de la RNW possédant l'expertise nécessaire ;
- En ce qui concerne l'hydrogène, le ministère de l'énergie et de l'innovation compétent de la RNW s'intéresse particulièrement à la coopération transfrontalière avec le Benelux. Lors du symposium « *Wind meets Gas Symposium* » qui s'est tenu les 18 et 19 octobre à Groningue, le Ministère a été représenté et a fait une présentation dans le cadre de l'atelier « Innovations dans le domaine de l'hydrogène ».

MARCHÉ DU TRAVAIL

- Dans le domaine de la mobilité transfrontalière des travailleurs, la coopération vise à éliminer les obstacles liés aux frontières. C'est pourquoi les informations destinées aux travailleurs frontaliers sont constamment mises à jour (le portail web et les brochures donnent une vue d'ensemble synthétique de la législation sociale et fiscale applicable et des possibilités de stages transfrontaliers) ;
- Travailler ensemble à la comparabilité de la collecte et de l'évaluation des statistiques sur le marché du travail. Des accords sur des définitions et des indicateurs communs amélioreront la coordination des cadres existants ;
- La reconnaissance et la transférabilité des qualifications professionnelles est un objectif de la coopération visant à supprimer les obstacles à la mobilité sur le marché du travail et à créer les conditions d'un marché du travail commun et transfrontalier. Un groupe d'experts travaille à la simplification des procédures de reconnaissance des qualifications professionnelles, à l'identification des professions en pénurie et à l'amélioration de la portabilité des qualifications professionnelles.

COOPÉRATION POLICIÈRE

- La criminalité ne s'arrête pas aux frontières. Toutes les formes de criminalité impliquent des délinquants très mobiles et organisés. Il est donc essentiel que la coopération policière transfrontalière soit aussi efficace que possible pour la sécurité des citoyens. Il s'agit principalement de l'optimisation de la coopération policière structurelle et opérationnelle. Cette coopération s'articule autour de l'échange d'informations et d'expériences, de la formation et l'éducation communes, d'une meilleure coopération entre les centrales d'appel et un soutien mutuel ;
- Le 26 novembre, une réunion d'experts s'est tenue au Secrétariat général, au cours de laquelle des experts des services de police du Benelux et de la Rhénanie du Nord-Westphalie ont échangé leurs expériences sur les possibilités d'intensifier la coopération dans la lutte contre la criminalité liée aux bandes de motards criminalisées (BMC). Sur la base d'études de cas concrets, la coopération policière a été examinée en accordant une attention particulière aux politiques, à l'échange d'informations et aux stratégies de recherche ;
- Les efforts conjoints de lutte contre la criminalité organisée dans le cadre de l'approche administrative ont abouti au lancement d'un projet pilote pour un centre transfrontalier d'information et d'expertise dans l'Eurorégion Meuse-Rhin. Sous la direction du RIEC Limbourg, les ministres concernés des Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg ont signé un protocole d'accord le 17 mai à Maastricht. Des fonds européens ont été obtenus et les partenaires du projet ont été réunis. EURIEC commencera ses activités début 2019 ;
- À la suite de la journée d'étude sur la lutte contre la cybercriminalité en 2017, un groupe de travail (POL-STRAT) composé d'experts du Benelux et de la RNW s'est mis au travail et a discuté des mesures opérationnelles concrètes de coopération. Outre le partage d'expertise, l'accent est mis principalement sur l'amélioration de l'échange structurel d'informations sur les cybermenaces en général, sur la lutte contre un cyberincident spécifique et sur la coopération policière internationale. Bien que la partie néerlandaise ait d'abord réagi avec prudence à la poursuite de la coopération, il existe une volonté commune de poursuivre l'échange, à condition que cette forme de coopération n'ait pas déjà lieu au sein d'Europol et que des intérêts opérationnels sont clairement identifiés.

GESTION DE CRISE

- Dans le cadre de la Concertation stratégique Crise, la RNW a participé, au niveau des chefs de département, à la coordination des priorités et des orientations sur lesquelles reposera la coopération future ;
- La RNW a participé activement aux groupes de travail chargés de renforcer la coopération stratégique et l'échange d'informations entre les centres de crise, de promouvoir la coopération opérationnelle entre les services d'urgence et d'identifier et analyser les risques transfrontaliers ;
- A l'occasion du symposium « Sécurité sans frontières » relatif à la gestion des incendies, des crises et des catastrophes organisées conjointement par les pays du Benelux et la RNW à Maastricht les 27 et 28 novembre, les obstacles et les goulets d'étranglement qui existent encore entre les pays du Benelux, la RNW et les pays voisins ont été examinés et des propositions d'amélioration formulées ;
- Dans le domaine de la sécurité des aliments pour animaux et de la santé animale, la RNW participe, avec le niveau fédéral, aux échanges avec les pays du Benelux ;
- A l'initiative de la RNW, une journée d'étude sur la prévention et la lutte contre la peste porcine africaine s'est tenue le 22 février au Secrétariat général – voir Objectif 4 : Sécuriser la chaîne alimentaire.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les autorités fiscales des pays du Benelux et de la RNW s'étaient données pour objectif de prendre des mesures concrètes dans le cadre d'une action parallèle contre les irrégularités dans l'importation, le transit et l'exportation des chevaux d'élite. Dans le cadre d'une approche multidisciplinaire, ils travaillent en étroite collaboration avec les autorités douanières et vétérinaires pour améliorer l'échange d'informations et de données afin de détecter la fraude fiscale à grande échelle.

FEUX D'ARTIFICE

L'utilisation inappropriée de feux d'artifice professionnels, qui ne peuvent être utilisés qu'avec une autorisation officielle, représente un risque important. Le commerce illégal de feux d'artifice hautement explosifs et leur utilisation à des fins criminelles (par exemple démantèlement par explosion de distributeurs automatiques de billets, attaques terroristes) exigent une action transfrontalière. Un groupe de travail composé d'autorités compétentes de RNW et du Benelux, de la douane et de la police a été créé pour échanger des informations et des bonnes pratiques et dans l'optique d'élaborer des stratégies communes visant à contrôler les envois illicites et harmoniser les règles.